



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Régime simplifié

DGI

Offre :

Régime de comptabilité simplifié, optionnel et prévu pour les TPE

Objet :

Simplification des obligations et formalités fiscales via une comptabilité simplifiée

Éligibilité : TPE/ Personnes physiques

Descriptif :

Simplification des obligations et formalités fiscales via une comptabilité simplifiée sur option, pour les activités commerciales, industrielles/ artisanales et de prestations de service

Condition :

Sociétés autres que les SNC, SCS et les sociétés en participation.
Seuils d'éligibilité (article 39 du CGI)

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité et Exploitation

Finalité :

Simplification des formalités

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr